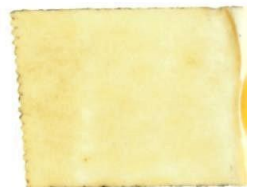


Constitué en octobre 1982, le Groupe de politique des transports était chargé de préparer par ses réflexions et propositions la mise en œuvre de la politique des transports concourant à la réalisation des grandes orientations du 9e Plan : renforcer la compétitivité de l'économie française, redresser la situation de l'emploi, réduire les inégalités entre les régions et entre les catégories sociales et préparer les conditions de la maîtrise des mutations technologiques et culturelles.

Les principes organisateurs des transports intérieurs qui précisent les contours d'un service public renoué ont été définis par la loi d'orientation du 30 décembre 1982. C'est dans ce cadre que le Groupe a inscrit son activité dont le champ géographique n'a cependant pas été limité aux transports intérieurs mais a compris, de façon substantielle, les activités des entreprises françaises de transport hors du territoire national.

Sur la base de travaux de sous-groupes spécialisés, ce rapport aborde successivement les transports de personnes urbains et d'intérêt régional, les transports interrégionaux et internationaux de voyageurs, les transports de marchandises, la planification et le financement des investissements.

Il traite également des coûts économiques et sociaux occasionnés par les transports (insécurité routière, consommation d'énergie, effets sur l'environnement) et de l'activité qu'ils engendrent pour l'industrie des matériels de transport et le secteur du BTP. Les conditions sociales des personnels du secteur des transports et l'effort de recherche et de formation font l'objet de chapitres particuliers, de même que le rôle des transports comme secteur privilégié de la politique française de coopération internationale.



LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, quai Voltaire
75340 Paris Cedex 07
Tél. : 261.50.10
Télex : 204826 Docfran Paris

Prix : 70 F
Imprimé en France
ISBN : 2-11-001216-1
DF 743